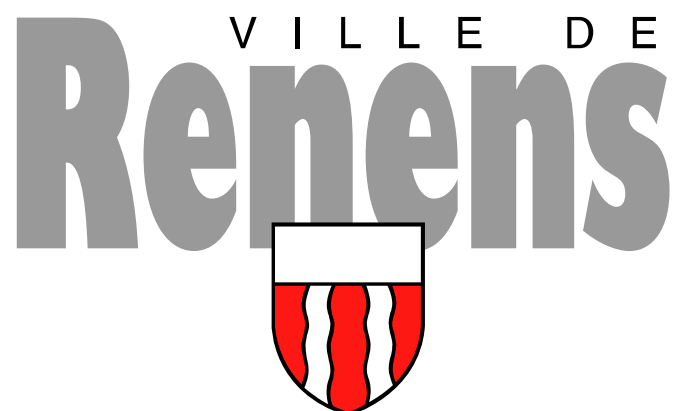




PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 6 avril 2017 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance – 2016 / 2017

Séance du jeudi 6 avril 2017

Présidence de M. Silvio Torriani, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le vendredi 7 avril 2017 à 20h00*
- *Le samedi 8 avril 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 9 avril 2017 à 19h00.*

66 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusés: MM. Anton Chatelan, Florian Gruber, Fatmir Sadiku, Walter Siegrist et Boubacar Tahirou

Sont absent(e)s: Mme Carole De Col ainsi que MM. Yves Briaux, Alain De Col, Ali Kilingç, Carlos Machado et Pascal Montemari.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour eut été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Deux interpellations de M. le Conseiller communal Oumar Niang, la première intitulée "Pour l'assainissement de Malley avant d'y construire un Eco-quartier" et la seconde relative au postulat intitulé "Pour un espace culturel au Centre-Ville de Renens"

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 13 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mars 2017
3. Démission(s)

4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Motion** François Delaquis intitulée "Pour une adaptation du règlement du plan d'extension – police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques"
Mme Arabella Droz, Présidente-rapporteuse
11. **Rapport de commission – Préavis N° 8-2017** – Bâtiment de la Croisée – Achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe
M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur
12. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 9-2017 – Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens
Présidence: PLR
 - Préavis N° 10-2017 – Collecteurs d'eaux claires - Chemin des Côtes
Présidence: Parti socialiste
13. Motions, postulats, interpellations
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mars 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démissions

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu, par un courrier daté du 30 mars 2017, la démission de Mme Vanessa Denti du groupe PLR et en fait lecture:

"Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous annoncer que je dois renoncer à mon siège de conseillère communale avec effet immédiat. Pour des raisons professionnelles, je ne peux plus exercer une activité accessoire.

Je tenais à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et qui m'ont apporté énormément.

Evidemment, nous aurons le plaisir de nous croiser sur la Commune.

Avec mes meilleures salutations."

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu, par un courrier daté du 3 avril 2017, la démission de Mme Antoinette Zosi du groupe UDC et en fait lecture:

"Mesdames, Messieurs,

Je me réfère à ma nomination en tant que conseillère communale en date du 28 juin 2016 et vous informe par la présente que suite à des problèmes de santé depuis septembre dernier je ne suis pas en mesure de remplir cette tâche. Ma santé ne s'améliore que lentement et je suis donc dans l'incapacité d'avoir une quelconque activité. Mon médecin me conseille également de renoncer à ce mandat.

Par ailleurs, votre convocation du 13 mars 2017 m'est bien parvenue; lors de la semaine du 24 au 30 avril je serai à l'étranger et vous remercie de bien vouloir en prendre note également.

J'avais également tenu au courant la Présidente du parti de l'UDC, Mme De Col de mes problèmes de santé.

Tout en vous remerciant d'ores et déjà de votre compréhension. Je vous prie d'agréer. Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées."

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu, par un courrier daté du 30 mars 2017, la démission de M. Jean-Pierre Leyvraz du groupe Fourmi rouge et en fait lecture:

*"Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous annonce ma démission du Conseil pour raison de santé. Je tiens à remercier les personnes d'un peu tous les partis qui m'ont aidé à remplir mes tâches, notamment en me véhiculant, et ont fait preuve de beaucoup d'empathie. Mais désormais, même ainsi, je ne suis plus en mesure de mener correctement mon activité de conseiller.

Le Conseil a été une expérience extrêmement intéressante qui m'a permis de mieux comprendre la diversité de notre société et son fonctionnement.

J'y suis entré en 1982, donc il y a un certain temps. On n'y trouve plus personne de cette époque, à part Mesdames Verena Berseth et Suzanne Sisto-Zoller. Pour comparer à maintenant, c'était l'époque où, à part la Sainte Famille, on n'avait que 10 places de crèche. Et où, pour aller en transports publics de la Piscine à la gare de Renens, il fallait passer par Chauderon. Bref ! il y avait des besoins énormes à satisfaire, mais les autorités de l'époque n'étaient pas très motivées par ce genre de sujets. De plus, elles avaient fait adopter une baisse de 5 points du coefficient d'impôt avec la promesse non tenue de remonter le taux par la suite si cela faisait trop de problèmes.

Pendant près de 15 ans, la préoccupation principale des gouvernants d'alors a donc été de voir comment on pouvait limer et freiner sur tout (à quelques exceptions comme le

réseau routier). En 1996, un programme de démantèlement particulièrement corsé a provoqué manifestation, protestation des milieux associatifs et en fin de compte changement de majorité.

Dès lors, on a considéré que si on voulait améliorer la vie à Renens, en faire autre chose qu'une banlieue-dortoir, il fallait développer des services administratifs, sociaux, culturels et autres, quitte à ce que cela coûte un peu. A ce prix-là, on pouvait donner envie, aussi à des personnes relativement aisées, de venir habiter à Renens.

Cette politique positive et volontariste, aidée il est vrai par la conjoncture et par certains choix de diverses autorités, porte ses fruits. Renens se modifie en profondeur.

Echaudé par mes premières années de Conseil, j'espère, Mesdames, Messieurs, que vous serez toujours en mesure de choisir une politique en pensant au bien de Renens, sans être bâillonnés par des réformes fiscales ou autres qui vous ôtent toute liberté d'action."

De chaleureux applaudissements sont adressés à M. Jean-Pierre Leyvraz qui se trouve sur la tribune de la salle de Spectacles

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

- ❖ *Je vous rappelle les **élections cantonales du 30 avril 2017** pour le renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Vous avez déjà reçu la convocation pour le dépouillement qui se fera dans cette salle. Tout empêchement, pour cause de force majeure seulement, doit être justifié d'ici le 14 avril, à Mme Charlet, par courriel.*
- ❖ *Vous avez reçu l'invitation pour **une sortie lémanique** le soir du vendredi 5 mai. Le délai d'inscription arrive à échéance demain. Les conseillères et conseillers qui n'auraient pas encore donné réponse sont priés de le faire, à la fin de notre séance à la table des scrutateurs. Merci.*
- ❖ *Enfin, permettez-moi une remarque d'ordre général. Le Bureau du Conseil communal a été frappé et même un peu inquiet du nombre d'**absence non excusée** lors du dernier conseil communal. Je vous rappelle l'importance de l'engagement pour lequel nous avons été assermentés et le respect qu'on doit aux conseillers présents aux séances. Les présidents de groupes pourraient en discuter dans leurs formations respectives afin que ces manquements ne se répètent pas.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 20 mars 2017 sur ses activités du 28 février et 20 mars 2017.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher Public,*

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de fructueux débats. L'essentiel des communications vous a été adressé par écrit et joint aux documents du Conseil communal. Toutefois, nous avons, en complément, une information importante de Mme Patricia Zurcher Maquignaz qui suivra mon propos.

S'agissant de l'interpellation de M. François Delaquis intitulée «Le M1 est-il sur une voie de garage ou en panne de croissance pour s'adapter à son futur ?», je voudrais mentionner que nous avons non seulement soutenu sa demande auprès du Canton, mais que nous l'avons fait de concert avec les huit communes de l'Ouest lausannois. La réponse du Conseil d'Etat vous sera transmise, dès réception, lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Je passe maintenant la parole à Mme Patricia Zurcher Maquignaz.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Merci Monsieur le Syndic,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Vous l'avez peut-être lu dans les journaux ou entendu à la radio, le 28 mars dernier, la Ville de Renens a été distinguée du Green Award 2017 par Biomasse suisse pour sa gestion exemplaire des biodéchets.

J'en profite pour rappeler que la Commune de Renens ne se contente pas de faire bien, mais qu'elle fait bien depuis longtemps, puisqu'elle a été pionnière dans la collecte des déchets organiques en porte-à-porte depuis 1995 déjà.

Ces déchets végétaux et de cuisine sont acheminés jusqu'à l'installation de méthanisation Ecorecyclage SA à Lavigny pour une production de biogaz directement injecté dans le réseau de gaz naturel régional, tandis que le compost qui est récolté à la sortie du digesteur est revendu à bas prix en ce moment dans nos diverses déchèteries mobiles.

Ces mesures, qui ont permis d' étoffer notre dossier de candidature, ne sont toutefois pas les seuls. Le jury du prix a été particulièrement séduit par l'originalité, l'humour et la clarté de la communication mise en place par la Municipalité en matière de déchets. Les consignes de tri traduites en dix langues qui figurent sur le site www.renens.ch ont également convaincu le jury.

C'est donc une gestion des déchets à la fois professionnelle et proche des habitants qui a été récompensée.

À noter enfin que le prix de CHF 3000.- en espèces remis à la Ville de Renens a été versé à la Fédération vaudoise de coopération, la FEDEVACO, pour le projet «Appui à la gestion des déchets municipaux au Burkina Faso», un projet qui permet d'améliorer la salubrité publique dans trois agglomérations.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PSR**
Intervention suite au prix "Green Award 2017"

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Le groupe socialiste aimerait féliciter la Municipalité actuelle et les précédentes pour tout ce qu'ils ont mis en œuvre depuis 22 ans maintenant pour le traitement des déchets biodégradables. C'est un bel exemple de persistance. A travers ce qui serait normalement jeté aux ordures, nous arrivons avec ce système de méthanisation à fournir du gaz dans le réseau et aussi enrichir le sol pour les futures générations d'agriculteurs ou de jardiniers.

De plus, par le versement de ce prix de CHF 3000.- à l'Association Burkina, les Municipaux ont désiré montrer leur solidarité avec l'Afrique et les problèmes rencontrés là-bas qui sont similaires à ceux que nous avons il y a 25 ans.

Nous aimerions aussi féliciter chaque Renanais et chaque Renanaise qui depuis toutes ces années ont participé à ce projet et nous vous encourageons toutes et tous à continuer dans ce sens afin de préserver l'image de la Commune en tant que ville propre et respectueuse de la nature.

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**
Intervention suite à la réponse de la Municipalité aux interpellations relatives à la réduction des emballages dans la Commune de Renens et à la communication du service de l'environnement à la population ainsi qu'à l'interpellation intitulée "Un enfant, un arbre: équilibrer construction et nature"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames Messieurs,*

Tout d'abord, veuillez m'excuser de n'avoir pas pu donner cette réponse lors de la précédente séance de Conseil, n'ayant pas pu y participer pour raison de santé.

Merci pour votre réponse très complète qui va même au-delà de mon interpellation.

J'aimerais apporter une petite précision concernant les quantités de déchets produits et recyclés : il est mentionné dans votre réponse le chiffre de 315 kg/ habitant/an dans notre commune. En regardant les indicateurs statistiques de l'Office Fédérale de l'Environnement (www.bafu.admin.ch) j'ai bien trouvé le chiffre de 720 kg/habitant/an il s'agit de la totalité des déchets ménagers produite, recyclables ou non. Le chiffre de 315kg doit donc concerner les déchets non recyclables.

J'aimerais souligner l'importance d'une communication régulière en matière de préservation de l'environnement même si elle peut paraître redondante. Les attitudes éco-responsables doivent devenir une norme, et je ne pense pas que le coût d'une telle communication dépasse les bénéfices escomptés. La production d'emballage coûte cher au consommateur et bien sûr à l'environnement, leur élimination et/ou leur recyclage également !

Dans cet ordre d'idée, je me réjouis du prix Green Award 2017 pour sa gestion des bio-déchets attribué à la Commune de Renens. Persévérons !

Les Verts et toutes les personnes sensibles à cette problématique suivront donc attentivement les travaux qui vont dans ce sens.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention suite à prix "Green Award 2017"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Les Verts félicitent les efforts et toutes les mesures qui ont été prises afin de gagner ce Green Award. Nous sommes persuadés que toutes ces actions ne s'arrêteront pas là et nous encourageons la Municipalité dans les futures démarches. Vraiment un grand Bravo pour ce prix.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention relative au programme de législature 2016-2021

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Les Verts ont pris connaissance du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Bien des projets sont déjà en cours et c'est avec intérêt que Les Verts relèvent que la Municipalité s'engage à les porter et à poursuivre l'élan pour les réaliser. Travailler avec et pour les habitants qui sont là et ceux qui nous rejoindront est essentiel pour garantir le Vivre-ensemble. Il nous tient à cœur que les promesses de qualité de vie soient tenues.

Nous soutiendrons la Municipalité pour son travail afin de favoriser la nature en Ville, garantir des espaces publics de qualité, trouver des solutions pour la transition énergétique et faciliter la mobilité piétonne et cycliste. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention relative à la suite donnée à l'interpellation «Le M1 est-il sur une voie de garage ou en panne de croissance pour s'adapter à son futur ?

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de mon interpellation, j'aurai souhaité connaître le contenu du courrier transmis au Conseil d'Etat afin de savoir si ce sont des aspects financiers ou des aspects techniques qui ont été mis en avant. J'aurais aussi souhaité connaître quelles sont les communes qui soutiennent également ce projet.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, vous demandiez que nous soutenions les objectifs d'un postulat déposé par des députés, ce que nous avons fait. La lettre, qui sera jointe au procès-verbal(cf Annexes N° 1 et N° 2), soutenait l'extension du M1, appuyait les démarches des députés et demandait au Canton de procéder aux démarches préliminaires.

L'entité SDOL regroupant les huit communes du District a soutenu cette lettre et nous ne manquerons pas de vous communiquer la réponse de Mme la Conseillère d'Etat qui ne devrait pas tarder à arriver.

Est-ce que j'ai ainsi répondu à votre question?

- **M. François Delaquis, PSR**

Oui, si la lettre qui a été adressée au Conseil d'Etat figure au procès-verbal.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Un enfant, un arbre: équilibrer construction et nature

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Etant absente lors de la dernière séance du Conseil communal, je voulais remercier la Municipalité pour sa réponse. Le groupe Les Verts trouve que c'est une bonne manière de sensibiliser la population d'une manière sympathique que de convier les parents qui auront eu un enfant dans l'année afin de planter ensemble un arbre.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative à la communication du service de l'environnement à la population

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le groupe Les Verts est très content de cette prise de position. Nous pensons qu'elle vise à renforcer la professionnalisation du service et nous nous en réjouissons. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances**

La commission s'est réunie le mardi 4 avril en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières des préavis 9 et 10.

Préavis N° 9-2017 – Incidences financières

Pour le préavis 9 concernant le changement de la chaudière du chalet Joli-Bois, la dépense d'investissement se monte à CHF 70'000.- pour un coût annuel de CHF 8'050.- par année sur 10 ans. Le plan d'investissement prévoyant CHF 80'000.- pour ce cas,

- *la commission des Finances **ACCEPTE à l'unanimité**, moins un commissaire qui a dû se récuser pour conflit d'intérêts, les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 10-2017 – Incidences financières

En ce qui concerne le préavis N° 10-2017 lié aux collecteurs d'eaux claires du chemin des Côtes pour un montant de CHF 113'500.-, le cas est un peu différent. Ce montant ne figure pas au plan d'investissement parce qu'il n'était pas prévu au départ d'effectuer ces travaux maintenant.

C'est suite à des investigations sur des problèmes d'étanchéité qu'il a été constaté que le collecteur des eaux de chaussée n'avait jamais été construit. Il devenait donc urgent d'y remédier. A savoir encore que ces travaux ont donc simplement été avancés du calendrier initial et qu'il ne représente aucun coût, le montant étant prélevé dans le fond prévu à cet effet.

- *La commission des finances **ACCEPTE à l'unanimité** les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay puis clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la CRI

La Commission Régionale et Intercommunale s'est réunie le mercredi 5 avril pour une séance ordinaire et transmet à ce conseil ses communications sur les activités régionales et intercommunales intervenues depuis ses dernières communications, qui ont eu lieu en décembre.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis [Taxi]

Une commission a traité le postulat de M. Benoît Gaillard intitulé "Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes". Au cours de cette séance, il a été rappelé qu'une modification de la loi cantonale était en cours afin de répondre aux différentes problématiques soulevées par l'entreprise UBER.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois [PolOuest]

Les Comptes 2016 ont été transmis aux membres de la POL. Ils feront l'objet d'un examen avant la séance plénière prévue pour le 10 mai, de même que le Préavis 03-2017 "Demande de crédit pour la réalisation d'un audit informatique concernant le renouvellement du centre de calcul et sa sécurité".

Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise [SDOL]

Le Groupe de concertation politique (GC-Pol) du SDOL s'est réuni le 4 avril 2017.

L'ordre du jour portait sur:

- *le projet et la démarche du plan directeur intercommunal de l'Ouest Lausannois*
- *le rôle et le fonctionnement des groupes de concertation*
- *une présentation du rapport diagnostic et de ses enjeux.*

Un compte-rendu de cette séance fera l'objet d'une communication ultérieure de la CRI.

Lausanne-Région

Le mercredi 8 mars 2017 a eu lieu une assemblée générale ordinaire de Lausanne-Région, à Cugy. Sous la présidence de M. Muheim, Syndic de Belmont, les comptes ont été examinés et approuvés.

Ceux-ci couvrent les chapitres suivants:

- *Affaires Régionales*
- *Agglomération (avec une partie importante dévolue au PALM 2016 et à la mobilité douce)*
- *Promotion Economique (Actions promotionnelles comme le Comptoir de l'Innovation au Comptoir Suisse, Réseau d'appui, etc.)*
- *Commissions (Formation et emploi des jeunes avec le Salon des Métiers, Activités sportives, Lutte contre les dépendances)*

Avec à la fois des excédents de charge et de produits, l'exercice 2016 se clôture sur un compte positif d'un peu plus de CHF 28'000.-. L'exercice financier 2016 s'est déroulé conformément aux prévisions budgétaires.

Les Comptes 2016 de l'association, les commentaires de ces comptes et le Rapport de l'organe de révision sont disponibles sur demande pour les Conseillers communaux intéressés, qu'ils me contactent.

Ainsi se terminent les communications de la CRI.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe l'Assemblée du changement suivant:

- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Faisant suite à la démission de Mme Vanessa Denti du Conseil communal, le groupe PLR propose M. Yoann Sengstag en tant que suppléant, respectant ainsi la Convention de législature.

- Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

Faisant suite à la démission de Mme Vanessa Denti du Conseil communal, le groupe PLR propose M. Yoann Sengstag, respectant ainsi la Convention de législature.

- ORPC – Organisation régionale de la protection civile

Faisant suite à la démission de Mme Vanessa Denti du Conseil communal, le groupe PLR propose M. Yoann Sengstag, respectant ainsi la Convention de législature.

- Commission régionale et intercommunale CRI

Faisant suite à la démission de Mme Vanessa Denti du Conseil communal, le groupe PLR propose M. Yoann Sengstag, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Rapport de commission – Motion François Delaquis intitulée "Pour une adaptation du règlement du plan d'extension – police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques"

M. le Président prie Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Arabella Droz**, Présidente-rapporteuse de la CUAT

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

De nouveaux éléments nous sont parvenus après la séance de Commission ayant traité la motion François Delaquis, c'est pourquoi, en accord avec M. le Président du Conseil communal, le motionnaire et les membres de la CUAT, je retire ce rapport et convoquerai à nouveau la Commission afin de rediscuter de cette motion.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 8-2017 – Bâtiment de la Croisée – Achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission de préavis était composée de :

*M. Vito Tartaglia
M. Robert Mulopo
Mme Verena Berseth
Mme Marie Schneider, excusée
M. Francesco Munafo
M. Vito Vita
M. Selim Ibrahim
M. Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

La Commission s'est réunie le 21 mars 2017 pour étudier le préavis. Etaient présents les Municipaux suivants :

*Mme Myriam Romano-Malagrifa, Direction Culture – Jeunesse – Affaires scolaires – Sport
M. Didier Divorne, Direction Bâtiments – Domaines – Logement – Cultes*

Ainsi que M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint au Chef de service de Bâtiments-Domaines-

Logement-Cultes.

À toutes ces personnes, la Commission adresse ses remerciements.

Contexte

Dès le concept de Planification Scolaire précédent il était question d'arrêter d'envoyer des enfants dans des bâtiments à la limite de la vétusté. L'avant-dernier rapport de Planification Scolaire avait approuvé la construction d'une annexe au 24 janvier dans ce nouveau quartier de la Croisée, sorti de terre. La planification prévoyait 6 salles de classe et les locaux annexes (préaux, salles de maîtres, etc.)

Ces 6 classes permettent de répondre aux besoins pour des volées de primaire. Elles couvriront les années scolaires 1-2, 3-4, et 5-6. Les années 7-8 iront au Censuy pour les établissements scolaires de Renens-Est auquel est rattachée cette annexe.

Cependant, à la rentrée scolaire prochaine toutes les classes ne seront pas ouvertes. La Municipalité vise à utiliser la marge disponible pour héberger la Crèche « Le Tournesol » du bâtiment de la Grange à Florissant pendant les travaux qui s'y déroulent. Cela permettra d'accueillir personnel et enfants dans les locaux neufs plutôt que sur le site pendant les travaux... 4 salles de classe seront utilisées par les élèves, 2 pour la garderie.

Le coût du déménagement évoqué dans le Préavis n'est pas financièrement inclus, il sera pris en charge dans le futur préavis du crédit de construction de Château 17.

Pour les six salles de classe proprement dites et les locaux annexes, le budget était initialement de CHF 500'000.-, mais diminue à CHF 400'000.- après examen des offres rentrées. Les locaux sont livrés avec les sols, prises réseau, etc., mais aucun autre aménagement. Il faut donc créer les agencements de menuiserie, les mobiliers pour salles de classe et salle des maîtres. Le mobilier est prévu pour durer. Les coûts de l'installation informatique couvrent l'installation d'une borne Wifi. La Municipalité a bon espoir de ne pas avoir à consommer la somme inscrite au poste «divers et imprévus.»

Du point de vue du calendrier la Municipalité estime être dans les temps pour une livraison mi-juillet, afin que les salles soient prêtes pour la rentrée.

Certains comptes de fonctionnement changent (point 6.4 du Préavis), mais dans un premier temps selon un prorata pour cinq mois (période août-décembre). Pendant la présence de la crèche, il y aura une synergie au niveau du nettoyage, car les EPT dévolus à l'entretien de la Crèche « Les Tournesols » seront employés pour aider au nettoyage des locaux temporairement utilisés.

Questions des commissaires

Un commissaire hésite à émettre un vœu : que la commande de mobilier ne se fasse pas trop loin de chez nous.

- *La Municipalité répond que le secteur des fournisseurs de mobilier scolaire est un tout petit marché, il y a 3-4 fournisseurs maximum en Suisse... La Municipalité essaye d'être chez les mêmes fournisseurs autant que possible pour avoir les mêmes modèles et ainsi faire des réparations / remplacement pour éviter des classes disparates, mais ne peut guère contrôler toute la chaîne de production des meubles.*

Où sera stocké le mobilier scolaire pendant que la crèche occupera deux salles ?

- La décision n'est pas encore arrêtée. La Municipalité décidera soit de réserver les meubles pour une livraison ultérieure, soit de les stocker. L'objectif est évidemment d'éviter des surcoûts.

Que fait-on des meubles des Corbettes ? Deux salles aux Corbettes, 2 salles au village, dont une occupée, pourraient fournir du mobilier d'appoint.

- La Municipalité répond que ces salles sont utilisées ! Les enfants de Renens y suivent des cours de langue d'origine organisés par divers consulats respectifs (Portugal, Italie, Espagne, Turquie), et ces salles sont très utilisées. Il y a aussi une salle de classe au village.

Les salles qui se vident sont occupées, donc on ne va pas démolir les Corbettes ?

- Les élèves ne vont déjà plus aux Corbettes depuis 2-3 ans. Ce qu'on fera du bâtiment des Corbettes est une autre question, on ne peut pas s'engager en disant que le pavillon restera à disposition pendant encore 20 ans.

Une classe comporte environ 24 élèves, voire jusqu'à 26. Cela amène le Préavis à un coût d'environ CHF 2'600.- par élève. A-t-on un inventaire de ce qui est acheté ?

- Il y a des armoires, une installation informatique, il n'y a pas que des tables et des chaises. Les tableaux blancs ne sont pas interactifs. Il n'y a pas de projecteur prévu, en tout cas dans un premier temps. La direction des écoles veut mettre les "enfantine" ici. Chaises et tables sont réglables. Le mobilier est en général modulable.

La Municipalité a fourni le détail du mobilier commandé dans l'appel d'offres :

L'ECOLE DE LA CROISEE - LISTE DE MOBILIER - 23.03.2017

	PIECES	ELEMENT	DETAILS
SOUSSION MOBILIER (ECOLE)	150	Table simple enfantine	avec rangement simple ou tiroir sous la table, réglable en hauteur, sans crochet
	16	Table enfantine pour 4 enfants	non réglable en hauteur (pour arts visuels)
	190	Chaise élève enfantine	non réglable en hauteur, 4 pieds, fixe
	8	Chaise élève grande	non réglable en hauteur, 4 pieds, fixe (pour maître)
	24	Tabouret enfantine	empilable, hauteur fixe (pour arts visuels)
	6	Tabouret adult	hauteur réglable (pour prof. arts visuels)
	8	Chaise bureau maître	sans accoudoir, pivotante
	8	Bureau maître avec 1 paroi cache-jambe	sans support CPU etc., hauteur fixe
	8	Caisson à roulette	avec tiroirs
	10	Etagère / bibliothèque	derrière la table du maître
	2	Canapé	salle de maîtres
	8	Tableau à battants	fixe, panneau central blanc-lisse pour crayons-feutres, 2 battants pour la craie
	1	Grande table pour 8 personnes	salle de maîtres
	2	Petite table pour photocopieuse	salle de maîtres
COMMANDE DIRECTE	8	Crochet mural	derrière la porte d'entrée
	8	Une paire de fils suspendus au plafond	pour sécher des peintures
	11	Chaise adultes empilables	salle de maîtres
	1	Porte manteau	salle de maîtres
	1	Lit infirmerie	90 x 180
	9	Etagère	en métal, rangement économat

Délibérations

Les Commissaires sont convaincus de la nécessité d'équiper les salles de classe du bâtiment de la Croisée, mais estiment la facture générale élevée, car peu lisible. Cela vient surtout d'un manque de détail dans les prestations et le mobilier acquis à travers le Préavis. Selon

plusieurs Commissaires, il manque une description du concept d'aménagement, une explication sur les travaux de menuiserie ou même la simple liste du matériel commandé en appel d'offres (ce document a été fourni depuis par la Municipalité et est mentionné ci-dessus). La Commission regrette également le manque de lisibilité des plans fournis. Mais ces réserves et commentaires n'entament finalement pas le fond de l'affaire.

Détermination de la commission

Au final la Commission accepte les conclusions du Préavis N° 8-2017 avec 5 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 8-2017 de la Municipalité du 27 février 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- TTC pour l'achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe de la Croisée.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3580.5060.540 "Croisée - équipement d'une unité scolaire 6 salles + annexes" (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2016) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2017.

PREND ACTE que soient portées dans les budgets 2018 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes à ce préavis.

**C'EST À LA MAJORITE (DEUX ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 8-2017 SONT ACCEPTÉES.**

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 9-2017 – Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens

Présidence: PLR

- Préavis N° 10-2017 – Collecteurs d'eaux claires - Chemin des Côtes

Présidence: Parti socialiste

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 9-2017 sera présidé par M. Pascal Golay du groupe PLR,
- Le préavis N° 10-2017 sera présidé par M. Richard Neal du groupe Parti socialiste.

13. Motions, postulats et interpellations

- **M. Oumar Niang, PSR**

Interpellation "Pour l'assainissement de Malley avant d'y construire un Eco-quartier"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une pétition qui circule dans la Commune, plus particulièrement dans les quartiers de Malley, Florissant et alentours.

Cette pétition a pour titre: Pour l'assainissement de Malley avant d'y construire un Eco-quartier.

Je m'adresse à vous en tant que citoyen habitant de ces quartiers et comme membre de la commission ayant étudié l'adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare.

Même si cette pétition sera adressée au Canton, il n'en demeure pas moins que la Commune de Renens est particulièrement concernée, car cette pollution se trouve entièrement sur son territoire.

J'ai suivi les propos de la Municipalité dans les médias, elle demande de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, ce qui est vrai. Cela n'enlève en rien l'inquiétude des citoyens. A cela s'ajoute la lecture que certains d'entre eux ont faite du rapport Karakas & Français SA, étude mandatée par le Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne, sur l'état de la pollution du site de Malley, en complément du plan d'action des études de pollution transmise au SDOL en novembre 2010.

Par cette intervention, j'aimerais savoir:

- *Est-il prévu de faire des forages pour sonder le degré de pollution et particulièrement la pollution en hydrocarbure et en métaux lourds sur le site?*
- *Si oui, cette fouille ira-t-elle au-delà de 10 mètres de profondeur?*
- *Qui va payer?*

Tout en sachant que le site est sur le territoire renanais et que la pollution n'est pas œuvre de notre Commune.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

C'est vrai que j'ai été interpellée par la presse au sujet de cette pétition qui a été lancée. Si cela permet de clarifier les choses et de rassurer quelque peu, je souhaiterais dire que la Municipalité, le propriétaire ainsi que le Canton sont tous, bien sûr, très attentifs à cette question et dire que la meilleure des choses qui puisse arriver sur la friche de Malley, actuellement polluée, est que nous nous en occupons et que, grâce aux plans de quartier en planification, cette pollution sera traitée.

La dépollution, selon la loi, incombe aux propriétaires. En l'occurrence c'est la Ville de Lausanne, propriétaire des lieux sur lesquels sera construit le plan de quartier Gazomètre, qui doit veiller à son assainissement. S'agissant du plan de quartier de Malley-Gare, traitant d'ailleurs du même site, et voté par ce Conseil communal, il y avait un article dans son règlement précisant l'obligation, préconisée légalement, de dépolluer les terres sur site ou de les évacuer. Donc, nous prenons cela au sérieux et les travaux devront répondre à ces exigences.

Comme dit, le règlement relatif au plan de quartier de Malley-Gare stipule cette obligation et elle le sera également dans le règlement du plan de quartier à venir de Malley-Gazomètre.

Pour rappel, le Schéma Directeur Intercommunal de Malley avait anticipé ce problème et demandé une étude avec des sondages à l'entreprise Karakas & Français SA pour un premier état des lieux. La mise en œuvre se fera avec un suivi très attentif du Canton.

S'agissant des coûts, ils seront à la charge du propriétaire et non de la commune territoriale.

Toutefois, encore une fois, il faut être conscient que travailler dans une friche est difficile et peut nous amener à être confronté à ce type de difficulté, mais c'est en même temps une vraie chance parce que ces terrains seront bien mieux après qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, ces terrains sont laissés tels qu'ils sont avec le risque que ces pollutions migrent et restent, alors que les travaux qui viendront permettront au contraire de dépolluer et d'assainir cet endroit.

J'espère avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Oumar Niang, PSR**

Interpellation relative au postulat intitulé "Pour un espace culturel au Centre-Ville de Renens"

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mon interpellation est dans la même veine que celle de mon collègue Johnson Bastidas lors de notre Conseil communal du mois passé.

Chère Municipalité, le 20 juin 2013, au nom du parti socialiste, ma camarade Line Rouyet et moi-même avons déposé un postulat intitulé "Pour un espace culturel au Centre-Ville de Renens".

Aujourd'hui, 6 avril 2017, je reviens vers vous pour avoir des informations sur ce postulat qui est attendu et qui a accepté très largement par le Conseil.

Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Effectivement, vous avez devant vous un programme de législature qui mentionne aussi cette volonté. Nous avons prochainement une rencontre de Municipalité afin de nous coordonner, et d'initier la démarche participative sur ce quartier. Clairement, ce que vous évoquez va être repris dans la démarche participative que nous allons emmener pour la Savonnerie. Et c'est sur ce site que nous entendons pouvoir proposer ce type de lieu à disposition des associations.

Je vous demande un peu de patience. Ce n'est pas un thème que nous avons oublié, c'est un thème qui arrive dans nos agendas chargés dans les quelques semaines qui vont venir et je peux vous assurer que nous arriverons très bientôt, à la prochaine séance du Conseil ou la suivante, avec une proposition par rapport à cette démarche participative et au devenir de ce quartier.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation et vous demande juste un peu de patience. Vos interpellations nombreuses dans ce champ nous montrent que nous devons le faire, et le faire bien. Merci

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

Question intitulée "Quel rôle pour les communes, quel rôle pour Renens dans la régionalisation de la santé?"

Monsieur le Président,

Cette année, le Conseil d'État vaudois a mis en consultation l'avant-projet sur la régionalisation de la santé. Le Canton sera divisé en 4 nouvelles structures régionales de santé, à caractère autonome et de droit public, comme est prévu dans la nouvelle loi sur les régions de Santé (LRSa).

Mes questions sont : A) Quelle a été la position de la municipalité de Renens dans ce processus de consultation ? B) Est-ce que la municipalité s'est posée de questions sur l'invisibilité des villes du canton dans le processus de décision ? C) et sur la participation économique des villes dans ce nouveau dispositif, surtout s'il y aurait une augmentation de la facture sociale ?

J'attire l'attention de mes collègues du Conseil communal dans le sens que ce nouveau dispositif va externaliser la santé dans des régions autonomes qui seront soumises à certains paramètres de qualité et de performance pour avoir accès à la subvention de l'État. Donc, cela signifie deux choses:

a) au niveau du travail, plus de charge administrative pour le personnel de santé donc du temps qui sera volé aux patients.

b) du côté économique, la santé rentre dans une spirale de la soi-disant «performance» où la participation économique du Canton sera en lien direct avec la performance des régions. Performance ici, signifie faire des économies sur le dos des patients.

Si le Conseil d'État est inquiet pour la santé de toutes/tous les vaudois, à la place d'investir dans le transfert de la responsabilité dans les régions, il serait plus stratégique d'intégrer la santé au Département de la Santé et l'Action Sociale (DSAS), car la santé est toujours un droit fondamental et un service public.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je reviendrai à la question initiale qui était de savoir ce que nous avons fait.

Vous l'avez dit, le Conseil d'Etat a lancé une consultation, tous les groupes sont sollicités pour participer à cette réflexion qui est intéressante. L'UCV a également composé un groupe qui donnera une réponse. La Ville de Renens a été associée à quelques groupes de réflexion avec notamment Mme Karine Clerc qui complètera ma réponse. Mais l'intention à ce stade, c'est d'avoir un maximum de retours sur un projet qui veut répondre au mieux au besoin de santé des citoyens vaudois.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Le service Enfance et sécurité sociale a participé à cette consultation à plusieurs titres, car le service est membres des différentes associations de communes à savoir, l'Apremadol, l'Arasol, l'UCV, les Baumettes, et en qualité de commune, sur l'initiative des membres politiques de la conférence des municipaux du social. J'ai participé à chacune des consultations qui, effectivement, comportent un certain nombre d'enjeux. Nous en sommes au stade de la consultation et c'est vrai qu'il est important de participer à une consultation de loi, car c'est le moment où celle-ci s'élabore et c'est à ce moment-là que l'architecture de ce qu'elle deviendra dans le futur se dessine et de ce deviendront nos institutions.

Cette nouvelle loi sur les régions de santé entend répondre aux enjeux du vieillissement de la population par un nouveau dispositif de soin, qui s'appuierait sur quatre régions de santé au lieu de sept actuelles, et qui déploie différents niveaux d'intervention, afin d'encourager le maintien à domicile, le soutien communautaire et la prévention de l'isolement, afin de limiter le recours aux hospitalisations notamment. Cette visée est louable et personne ne la conteste. Dans les grandes lignes, les différents acteurs soulignent la nécessité d'envisager l'avenir, le vieillissement de la population, nécessitant une adaptation du système actuel. Toutefois, dans les faits, elle nécessite un dispositif solide et qui tienne compte de la réalité actuelle des partenaires qui sont confrontés à ces questions-là. Elle implique également que le volet communautaire, qui reposerait en grande partie sur les communes, soit clairement précisé, y compris son financement. Actuellement, ce n'est pas le cas dans la loi proposée.

Les instances qui ont participé à cette consultation regrettent unanimement les éléments suivants:

- Le projet de loi ne fait pas suffisamment l'analyse du potentiel d'amélioration du dispositif actuel, mis en œuvre il y a dix ans et des critères justifiant le nouveau découpage.*
- Dans les nouvelles instances, la représentation des communes se trouve sous-représentée, alors qu'elles devront participer à la fois au financement et à la mise en place de ce dispositif.*
- La question du financement n'est pas aboutie et laisse craindre un report de charge important, insuffisamment compensé par une participation aux décisions.*

Enfin, pour éviter de donner trop de détails techniques, je vous renvoie aux différentes consultations (celle du réseau de santé de Lausanne ainsi que celle de l'UCV) je vous communique deux liens. Vous pouvez également voir celle de l'AVDEMS et je suis à disposition pour présenter celle de la conférence des Municipaux de l'Ouest pour les questions sociales.

<http://www.ucv.ch/themes/sante-social-culture/regions-de-sante/>

<https://www.reseau-sante-region-lausanne.ch/article/2017/03/24/consultation-sur-lexpose-des-motifs-et-projet-de-loi-sur-les-regions-de-sante>

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

Préavis N° 3-2016 - Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration

Bonsoir,

Je vais passer un message pour les commissaires qui ont participé au préavis N° 3-2016 - Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration.

La séance de commission a été fixée au mercredi 10 mai 2017 à 20h00, en salle de Municipalité.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Remarque relative à la réponse intitulée "Quel rôle pour les communes, quel rôle pour Renens dans la régionalisation de la santé?"

Bonsoir,

Domage pour l'intervention de Mme Karine Clerc. Cela me fait penser à la dernière séance du Conseil communal avec la réponse de M. Didier Divorne. Il est bien que les conseillers transmettent leur question au préalable à la Municipalité, mais avec des réponses aussi longues, nous perdons le fil. Il y a des choses très intéressantes qui ont été dites de la part de M. Didier Divorne la dernière fois et si nous avons eu des réponses écrites cette fois, cela nous aurait permis de rebondir et de poser des questions complémentaires.

Et là, la même chose avec la réponse de Mme Karine Clerc, c'est très intéressant, mais nous n'avons pas tout compris.

Alors un petit vœu auprès de la Municipalité, lorsqu'il y a des questions aussi importantes qui ont des réponses aussi longues, j'attends volontiers la prochaine séance pour la recevoir, car cela nous permet de la digérer et de peut-être avoir des questions complémentaires qui s'y rapportent. Merci.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**
Remarque relative aux déchetteries mobiles

*Monsieur le Président,
 Monsieur le Syndic,
 Mesdames et Messieurs les Municipaux,
 Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Hier matin, je me suis rendu à la déchetterie mobile vers l'Eglise catholique. Lorsque je suis arrivé, j'ai vu deux employés communaux qui m'ont fait une drôle d'impression. Je ne savais pas s'ils pensaient que j'allais mettre ma voiture à la déchetterie, mais ils sont arrivés avec un papier et m'ont dit "Ecoutez Monsieur, la déchetterie mobile est une déchetterie de proximité destinée aux habitants du quartier qui l'accueille. Seules les personnes s'y rendant à pied ou en mobilité y auront accès. Toutes personnes se déplaçant en véhicule motorisé à la déchetterie mobile seront dirigées vers les déchetteries de Malley et Bussigny."

Alors je pense qu'il y a des personnes handicapées ou âgées et je ne les vois pas prendre un meuble de toilette sous le bras depuis chez eux et d'aller le mener là-bas. Je pense qu'il faudrait mettre des petits chars dans les quartiers afin que les gens puissent déplacer leurs déchets.

Entre autres, ce dépliant n'a pas été envoyé à la population de Renens.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Je vous remercie de votre intervention. Effectivement c'est la nouvelle ligne que nous avons adopté pour ces déchetteries mobiles qui doivent rester des déchetteries de quartier.

Maintenant, je ne pense pas que vous ayez été chassé par mes collaborateurs parce que nous leur avons dit d'avoir une attitude souple face à cette décision. Pour l'instant, nous distribuons les informations sur place plutôt que de les envoyer à grands frais et qu'elles terminent dans les poubelles des gens qui ne sont pas intéressés. Nous allons prendre le temps pour informer et prendre tout le monde avec nous. S'agissant des personnes âgées, des personnes handicapées, il est évident que nous n'allons jamais refuser qu'elles viennent en voiture déposer quelque chose. En plus il y a des bérôts à disposition si quelqu'un en a besoin, je crois que nous faisons preuve d'un esprit assez ouvert. Nous appliquons cela avec souplesse et nous sommes dans une phase d'information et d'adaptation.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Je vous remercie Mme la Municipale, je vous comprends tout-à-fait, vos employés ont été très polis avec moi, ils m'ont même aidé à décharger et j'ai compris que c'était une nouveauté. Je comprends, il doit y avoir de la tricherie, comme des gens de la rue du Lac ou autre qui viennent à l'Eglise catholique. Si tel est le cas, vos employés peuvent vérifier le permis de circulation afin de connaître leur lieu d'habitation.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Remarque relative à la déchetterie

Bonsoir,

Je rebondis sur la remarque de mon collègue. Je suis très étonnée d'apprendre que nous ne pouvons plus aller dans les déchetteries mobiles en véhicule. En effet, il n'y a pas longtemps il nous a été dit que les plastiques souples ne pouvaient plus être apportés dans les déchetteries centrales, mais qu'ils pouvaient être apportés dans les déchetteries mobiles.

J'apprends maintenant que je ne peux plus aller dans les déchetteries mobiles, cela devient un peu compliqué et je pense que là il y aurait quelque chose à régler. Peut-être pas aujourd'hui, mais je suis aussi étonnée que lui.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

A aucun moment je n'ai dit que vous ne pouviez plus venir dans les déchetteries mobiles. L'idée centrale de cette nouvelle manière de faire est de dire que si quelqu'un s'est donné la peine de remplir son coffre avec toute sorte de déchets qu'il était préférable qu'il se rende à Malley ou Bussigny, le trajet revenant au même, plutôt que de venir dans une déchetterie de quartier et que nous, nous devions ensuite ramener les choses avec des camions à Malley.

L'idée de ces déchetteries de quartier c'est précisément que les gens qui ont des petites choses à jeter viennent avec ces petites choses. Nous ne repoussons personne et nous ne contrôlons ni l'adresse, ni l'identité, ni la religion, j'entends tout le monde continu à être le bienvenu dans ces déchetteries.

- **M. Jean-François Jeanrichard, PSR**
Remerciements

Je souhaiterais remercier les parrains de gare qui font un travail remarquable, car sans eux il n'y aurait pas de sécurité. Bravo à eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 11 mai 2017 à 20h00** et espère retrouver toutes les conseillères et tous les conseillers sur le Léman le soir du vendredi 5 mai pour un moment d'échanges, de convivialité, de connaissance de l'autre, facteurs importants pour la bonne marche du Conseil.

Clôture de la séance à 21h10

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet

◀ OUEST LAUSANNOIS

BUSSIGNY
CHAVANNES-PRÈS-RENEUS
CRISSIER
ECUBLENS
PRILLY
RENEUS
SAINT-SULPICE
VILLARS-SAINTE-CROIX

13 MARS 2017

Canton de Vaud
DIRH
Madame la Conseillère d'Etat
Nuria Gorrite
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Affaire traitée par : Ariane Widmer
T 021 632 71 60
sdol@ouest-laussannois.ch

Renens, le 24 février 2017

Postulat "Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du m1"
Etude de la 2^e génération des axes forts

Madame la Conseillère d'Etat,

Le 22 novembre 2016 était déposé au Grand Conseil un postulat intitulé "Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du m1" co-signé par 13 des 14 députés de l'Ouest laussannois. Cette intervention parlementaire réjouit les instances de SDOL.

En effet, l'avenir du m1 est une problématique importante pour la région, et les autorités communales s'en préoccupent fortement. Le m1 arrivera prochainement à saturation, avec aucune possibilité d'augmentation de la capacité sans intervention lourde sur l'infrastructure. Celle-ci pose par ailleurs d'importants problèmes d'insertion urbaine, dans un territoire qui s'est profondément transformé depuis la construction du m1 au début des années 90 et qui devient de plus en plus urbain. L'infrastructure entraîne aussi des conflits avec les autres modes de transports, que ce soit la mobilité douce (césures, difficultés de franchissement) ou le trafic automobile (capacité des carrefours).

Diverses démarches ont été initiées à différents niveaux et méritent d'être mises en évidence pour pouvoir être prises en compte dans vos réflexions :

- A notre connaissance, les tl ont lancé une réflexion sur l'évolution technologique du m1, une fois les rames actuelles arrivées en fin de vie (horizon 2030).
- De leur côté, les autorités communales ont démarré la révision de leur Plans directeurs communaux dans une démarche conjointe dénommée Plan directeur intercommunal (PDi). Dans ce cadre, les mandataires sont chargés d'esquisser l'avenir du m1 en fonction de l'évolution des besoins et de la demande, et en fonction de l'environnement urbain qui évolue rapidement. Une variété de solutions a été identifiée à ce jour, par exemple une transformation en tramway compatible avec le t1, ou une solution enterrée. Cette réflexion dépasse la seule ligne du m1 et questionne de manière plus générale la desserte de tout le secteur des Hautes Ecoles et ses relations avec le centre de Lausanne et la gare de Renens, mais aussi en direction de Morges ou du sud de Lausanne (Ouchy).
- Une démarche concertée entre Canton, Communes et Hautes Ecoles a été initiée ce mois de janvier pour définir la vision directrice du développement du campus des Hautes Ecoles dont l'un des volets sera consacré à la problématique de leur accessibilité.

./.

C'est pourquoi, sous le titre de 2^e génération des axes forts, le Groupe de pilotage de SDOL pense qu'il est nécessaire de mener une étude large sur la desserte à long terme de ce secteur, en lien avec l'évolution nécessaire de l'infrastructure du m1.

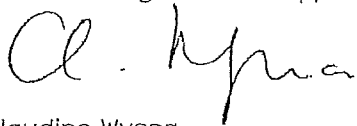
Dans l'attente de cette vision partagée de l'évolution du m1, des mesures palliatives doivent être mises en place pour faire face à l'augmentation à court et moyen terme de la demande de transport dans le sud de l'Ouest lausannois. Les tl prévoient l'extension de la ligne 1 en direction du parc scientifique de l'EPFL. D'autres mesures peuvent être imaginées. Celles-ci seront prises en charge, en grande partie du moins, par les Communes de l'Ouest lausannois. Elles nécessitent une coordination forte entre tous les acteurs concernés : tl, MBC, Hautes Ecoles, Etat, Communes.

Ainsi, tant pour la définition à long terme de l'évolution du m1 que pour agir à court et moyen terme pour faire face à la demande dans le secteur des Hautes Ecoles, le Groupe de pilotage de SDOL demande que les instances communales et intercommunales territorialement concernées soient complètement intégrées à la réflexion demandée par les dépositaires du postulat. Seule une réflexion menée en partenariat entre tous les partenaires concernés nous semble à même de pouvoir répondre de manière satisfaisante aux enjeux territoriaux et de mobilité majeurs auxquels nous faisons face.

Le Bureau SDOL reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'informations que vous pourriez souhaiter.

Tout en vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour Stratégie et développement de l'Ouest lausannois



Claudine Wyssa
Présidente



Jean-François Clément
Vice-président

Copie :

- > Municipalités des Communes SDOL
- > Mmes et MM. les Député.e.s de l'Ouest lausannois
- > DGMR, M. F. Molina



**LA CHEFFE DU DEPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES ET
DES RESSOURCES HUMAINES**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

VISAS	SYNDIC	S. MUN
Reçu le - 6 AVR. 2017		
Pour info	☐ JFC	☒ MM
	☒ CC	☐ CC
☐	☐ DD	☐ CC
☐	☐ CC	
Pour réponse		
Vu en séance de l.		
170298		

COPIE

Stratégie et développement de l'Ouest
lausannois – SDOL
Mme Cl. Wyssa – Présidente
M. J.-F. Clément – Vice-président
Rue de Lausanne 35 - Case postale 542
1020 Renens 1

V réf. :

N réf. : NG/PMT/vdj - 1499

Lausanne, le 3 avril 2017

**Postulat « pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du m1 »
Etude de la 2ème génération des axes forts**

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 février 2017 et vous en remercie.

Comme vous le savez sans doute, le postulat cité en titre est en cours de traitement par le Grand Conseil. La commission saisie de ce sujet s'est déjà réunie, ce qui laisse présager un traitement rapide au Grand Conseil. La probabilité qu'il soit adressé au Conseil d'Etat pour analyse et rapport est élevée. Je suis par ailleurs également soucieuse que cette question soit traitée, de manière à ce que les conclusions auxquelles nous parviendrons puissent être intégrées à la prochaine révision du Projet d'agglomération Lausanne – Morges.

Le Conseil d'Etat devra fournir une réponse aux conclusions du postulat telles qu'elles seront retenues au final par le Grand Conseil. Il va de soi que les études liées au m1 qui en découleront et qui devront être pilotées par mes services le seront en associant les communes concernées ainsi que les différents partenaires directement touchés.

Comme vous le soulignez, la problématique du développement de l'offre tant à court terme qu'à long terme s'inscrit dans différentes planifications ou réflexions actuellement en cours. Mes services en tiendront compte dans le cadre de la définition de cadrage des études à mener sur le m1 ainsi que des structures de conduite de ce projet. Le résultat de leurs réflexions sera bien entendu partagé avec vous en temps utile.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite qui sera donnée à ce dossier et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes compliments distingués.

La Cheffe du département

Nuria Gorrite

Copie

- Municipalités des Communes du SDOL
- Mmes et MM. Les Député.e.s de l'Ouest lausannois